



Joliette, le 19 mars 2020

À l'attention de M. Horacio Arruda, directeur national de Santé publique du Québec

Objet : Mobilisation des organismes en travail de rue dans le cadre de la crise – COVID-19

Bonjour M. Arruda,

Lors de la conférence de presse tenue hier, vous avez mentionné la contribution des travailleurs de rue en tant qu'acteur pouvant être mis à contribution afin de rejoindre les personnes en situation d'itinérance. Dans un premier temps, j'aimerais vous remercier de reconnaître cette contribution et j'en profite, au nom des membres du Regroupement des Organismes Communautaires Québécois pour le Travail de Rue, pour vous dire que nous sommes fiers de pouvoir contribuer, dans la mesure de nos moyens, à la gestion de cette crise qui nous affecte tous.

Je considère important à ce moment-ci de vous transmettre les recommandations que nous avons données à nos membres afin de s'assurer que nos interventions sont à risque minimum, tant pour nos employés, pour leurs familles que pour les personnes avec qui nous travaillons. Tout d'abord, nous nous sommes appuyés sur vos principales recommandations soient :

- Isolement de 14 jours pour les employés revenant d'un voyage à l'étranger, valable également dans le cas où c'est un membre de la famille direct qui a voyagé;
- Fermeture des centres de jour ou de soir si possible;
- Pour ceux ayant un service motorisé de distribution : aucune personne ne peut entrer dans le véhicule pour protéger les travailleurs, les personnes pourront tout de même être desservies en restant à l'extérieur;
- Mise en place des mesures d'hygiène préventives pour vos employés (lavage des mains, si possible solution de type *Purell* et lingette désinfectante);
- Être compréhensif envers vos employés qui ont des enfants à la maison;
- Favoriser le télétravail pour les employés de l'administration;
- Limiter les présences terrain dans les lieux publics;
- Limiter les interventions à domicile et les accompagnements;
- Informer vos liens sur les mesures d'hygiène préventives;
- Continuer la distribution de matériel (condoms, injection...);
- Offrir du soutien à des organismes de distribution alimentaire, ou des organismes manquant de bénévoles pour offrir leurs services aux populations vulnérables;
- Utiliser les outils de références et de prévention fournis par les autorités;

***Il est important de rappeler à tous nos membres de suivre les directives énoncées par la santé publique et de prendre les dispositions appropriées afin de protéger la santé et le bien-être de leurs travailleurs et de leurs clientèles, et ce, en cohérence avec les orientations gouvernementales.

Chez la plupart de nos organismes membres, les services de travail de rue sont maintenus et les priorités sont : d'informer et sensibiliser la population sur la COVID-19 et les mesures à prendre pour limiter la propagation, d'offrir du support aux jeunes et aux citoyens vulnérables isolés, d'agir en complémentarité et partenariat avec les banques alimentaires et les hébergements afin d'assurer la sécurité des personnes de notre communauté. Dans ce contexte exceptionnel, nous croyons essentiel de rester sensibles aux besoins de la communauté tout en se montrant responsables en respectant les mesures recommandées.

Le travail de rue est une pratique d'intervention qui se distingue par sa capacité à travailler hors des cadres et à s'adapter en continu aux réalités auxquelles sont confrontées les personnes les plus fragilisées de nos communautés. Ainsi, nos façons de faire nous donnent accès à des lieux et à des personnes qui ne sont pas rejointes par le réseau traditionnel de service. Les travailleurs de rue sont les maillons d'une chaîne de solidarité qui dans le contexte actuel, sera, nous le souhaitons, solide.

Je me permets également de vous transmettre quelques préoccupations qui, à moyen terme selon l'évolution de la situation, pourraient affecter tout ce beau travail sur le terrain. D'une part, l'accès à du matériel de protection tels des gants, des lingettes désinfectantes, des solutions de type *Purell* et des masques. Bien que nous sachions que certains de ces items sont réservés aux services de santé et demande des manipulations particulières afin d'assurer la sécurité de tous, nous croyons qu'il faudra éventuellement envisager de former les intervenants et fournir le matériel aux organismes en travail de rue. Évidemment, nous gardons à l'esprit que la priorité sera aux employés du réseau de la santé. D'autre part, nos équipes distribuent du matériel de prévention dans un objectif de réduction des méfaits. Ce matériel, soit les condoms, tubes d'inhalation, seringues, contenants de récupération et Naloxone, doit demeurer disponible en quantité suffisante. Aussi, l'accès à des installations sanitaires est difficile, plusieurs ressources ferment leur porte et réduisent leur offre de service faute de ressources suffisantes pour assurer la sécurité de tous. Nous vivons des défis quant aux lavages fréquents des mains et à l'hygiène des personnes que nous rejoignons et que nous accompagnons. Finalement, plusieurs des personnes que nous rejoignons sont sans papier et ils auront, nous en sommes convaincus, besoin de recevoir des soins de santé tôt ou tard. Pour ces cas particuliers, nous sommes convaincus qu'ensemble nous trouverons des solutions.

Pour conclure, nous avons à cœur d'offrir à nos travailleurs de rue les conditions essentielles à l'exercice de leur profession, mais surtout à la hauteur des besoins des personnes que nous côtoyons jour après jour et avec qui notre travail fait du sens. Sachez que vous pourrez compter sur notre entière collaboration. Je tiens également à vous remercier personnellement pour le travail magistral que vous faites en cette période difficile. Vous êtes inspirant.

En espérant que cette communication aura fait écho, je vous prie d'agréer M. Arruda, mes plus sincères salutations.

Solidairement,



Marie-Eve Ducharme

Présidente

450-758-0949

